

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Hanane Fahs

<https://www.cadre21.org/membres/c30efa7ef985cc38e663dbd6>

Date d'obtention : 2024-02-22 03:15:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes de la méthode Sexto peuvent être résumées comme suit :

- 1-Déclencher le protocole Sexto dès qu'une situation de sextage est signalée.
 - 2-Compléter la grille d'évaluation d'incident en collaboration avec l'élève qui dénonce la situation.
 - 3-Vérifier l'information en recueillant des témoignages et en examinant les preuves disponibles.
 - 4-Rencontrer les élèves impliqués pour comprendre les circonstances et les motivations derrière l'incident.
 - 5-Confisquer les appareils électroniques qui contiennent les images à caractère pornographique juvénile pour éviter la propagation des images.
 - 6- Contacter la police, en cas d'acte impulsif et malveillant, pour prendre les mesures appropriées.
- Il est essentiel de suivre ces étapes avec diligence pour assurer la protection des jeunes et traiter efficacement les situations de sextage.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens de ces mises en situation les points suivants :

Si l'intervenant estime que l'acte est impulsif et malveillant, il faut appeler la police.

Si l'intervenant n'est pas en présence de pornographie, il traite le dossier conformément aux politiques de l'établissement.

L'intervenant ne doit jamais prendre connaissance des images appartenant à de la pornographie juvénile.

Si l'impliqué est une personne hors de l'école, l'intervenant explique que l'école n'est pas le mandataire du service de police.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate est la vérification de l'information. Il peut être difficile de recueillir les preuves et déterminer la véracité des déclarations des élèves impliqués. Cette étape nécessite une approche rigoureuse pour garantir que tout le monde est bien entendu et que les mesures appropriées seront prises.